Sophie Denis,

A La Lande Le 08 Décembre 2020

Frédéric Lefebvre

8 La lande

87290 Saint Amand Magnazeix

Monsieur le président de la commission d'enquête

Mairie, 4 Rue de l'abreuvoir

87290 Saint Sornin Leulac

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE LA LONGE / avis très DEFAVORABLE

Monsieur le président,

Creusois de naissance et ayant habité trois longues années à limoges, nous sommes venus nous installer sur la commune de Saint Amand Magnazeix suite à l'abandon du dernier projet éolien déposé en 2009. Il était important pour mon compagnon et moi-même que ce projet n'aboutisse pas, car nous recherchions pour notre projet d'installation le calme, la nature et une qualité de vie que seule notre belle campagne pouvait nous offrir. Nous sommes horrifiés de découvrir aujourd'hui ce projet! Comment peut-on imaginer implanter ces monstruosités dans notre magnifique département? Nous déposons ce jour notre avis très défavorable.

L'académie nationale de médecine a étudié les nuisances éoliennes et a publié un rapport le 9 mai 2017 que l'on peut consulter sur internet. Cette institution dit que « l'éolien terrestre au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles affecte la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur bien-être physique, mental et social ».

De nombreux rapports ont été réalisés depuis et sont tous négatifs voir même très alarmants pour ce qui concerne la santé des habitants et des animaux. Le syndrome éolien existe! Pourquoi fermer les yeux?

Les effets stroboscopiques, les ondes électromagnétiques et le son dégagé par ces engins seront insupportables pour les habitants. Les infrasons et leur impact sont encore plus importants sur les enfants en bas âge! Nous refusons les menaces sur la santé des humains, sur la faune et la flore provoquées par toutes ces nuisances.

Nous demandons l'arrêt du projet pour notre santé et le respect du principe de précaution.

En 2006 l'académie nationale de médecine proposait une distance minimale de 1500 mètres entre les éoliennes et les habitations. Beaucoup de pays Européens exigent une distance d'au moins 1000 mètres. En 2016 les médecins allemands attestaient des risques liés aux infrasons et soulignaient les carences des études des critères de dangerosité retenus par les promoteurs. Triste est de constater qu'en 2020 rien n'ait été fait malgré l'évolution de la hauteur des éoliennes et la distance aux habitations réduite. Le simple bon sens et le respect de la charte de l'environnement ne serait il pas que le principe de précaution soit appliqué sans réserve ?

Avec ces projets, vous instaurez un malaise profond chez les riverains! Les projets des parcs éoliens de La Longe et des Landes de Verrines de ST SORNIN LEULAC répondent ils à un impératif d'efficacité qui justifierait tous ces impacts?

Le temps nous manque pour nous rencontrer et développer l'intégralité de nos arguments. Le contexte particulier de cette année 2020, déjà très compliqué, n'aura été bénéfique à personne...sauf aux

promoteurs, qui en ont profité pour déposer ces dossiers éoliens anxiogènes pour la population en toute discrétion ! C'est inadmissible !

Le nord de la haute vienne dispose actuellement d'indiscutables atouts en terme de qualité de vie, de richesses paysagères, culturelles et humaines, le tourisme vert. Ce territoire est préservé et doit le rester.

Nous sommes actuellement plusieurs familles de jeunes parents à nous être éloignés de nos lieux de travail pour trouver le calme de notre campagne, et c'est très bien! Nous faisons vivre les commerces locaux, la MAM de Saint Sornin, les écoles,Et que pensez vous que nous allons faire « après », cernés par ces éoliennes néfastes ?? Et bien pour notre santé et celle de nos enfants, nous irons faire tourner les commerces ailleurs, dans des communes ou les élus ne se sont pas laissés acheter pour une bouchée de pain!

Le nord de la Haute Vienne et la Creuse vont être dévastés par ces éoliennes !! Le tourisme vert sur lequel vous auriez pu compter pour développer vos communes après ce fichu covid : c'est mort ! Les investisseurs potentiels dans l'immobilier de ces communes : c'est mort !!! La traversée de Saint Sornin est déjà tellement sinistrée! Les panneaux « A vendre » vont fleurir ! Et ce malgré la conséquente perte de valeur des biens immobiliers (dévalorisation de 30 à 60 % du prix des maisons). C'est une honte que vous vendiez notre santé, celle de nos enfants, de nos animaux, notre nature et nos paysages à des promoteurs sans scrupules (proposer ces dossiers en plein confinement et dans un contexte inédit...) et qui pour leur part vivent bien loin des engins de mort qu'ils veulent installer.

Nous nous opposerons à ce projet jusqu'à ce que vous nous obligiez à déménager avec vos éoliennes. Que ferez-vous quand les troubles anormaux du voisinage vont commencer? Qui sera responsable de ces nuisances? Sans compter l'obligation de transparence qu'auront les élus (rendre des comptes aux administrés quand les acouphènes et autres maux apparaitront).

Pour quel montant aurez vous vendu leur santé et leur qualité de vie ? A qui auront profité les éoliennes ? Et à la fin, il restera quoi ? Du béton et des pâles !!! Triste avenir...pour les communes du nord de la HAUTE-VIENNE.

Pour une éolienne, il faut minimum 1250 tonnes de béton armé et 5 tonnes de ferrailles rien que pour le sol, auquel il faut ajouter 350 tonnes de métal pour une partie de la structure, pouvez vous me dire rien que pour ce projet, combien de tonnes de béton armé et de ferrailles allez vous couler dans le sol sur la commune de Saint Sornin Leulac, juste à la frontière de Saint Amand Magnazeix ? De plus, quelle garantie pouvez vous nous donner qu'en fin de vie de ces machines toutes ces tonnes de déchets contre nature seront enlevées ? Qui payera ? Et quelle garantie que les sols, la nature environnante ne seront pas définitivement morts ?

La question qui se pose maintenant : quel genre de planète allons-nous laisser à nos enfants ?

Dans l'attente de vos réponses, monsieur le président, je vous en prie, donnez un avis défavorable à ce projet.

Bien Cordialement

Sophie Denis et Frédéric Lefebvre